

## À la une

### Exécution provisoire et inéligibilité : validité sous réserve, et distinction entre le conseiller municipal et le parlementaire

note par Nicolas MICHON sous Cons. const., QPC, 28 mars 2025 et T. corr., 11<sup>e</sup> ch., 1<sup>re</sup> sect., 31 mars 2025

*Le Conseil constitutionnel autorise l'exécution provisoire d'une peine d'inéligibilité sous condition de motivation particulière sur sa proportionnalité, tout en justifiant la différence de traitement entre élus locaux et parlementaires par les spécificités constitutionnelles de ces derniers.*



© Image générée par IA

## Actualité

### « Comme il existe l'avocat de famille, il y a également l'avocat de l'entreprise »

entretien avec Catherine GAZZERI-RIVET et Isabelle GRENIER

## Technique

### La CARPA et les actifs numériques

étude par Jean-Pierre CHIFFAUT-MOLIARD

## Doctrine

### « Loi de simplification de la vie économique », à quand la trente-neuvième loi ?

étude par Christophe EOCHÉ-DUVAL

## Jurisprudence

### Sale ambiance

note par Raphaëlle THÉRY sous Cass. crim., 12 mars 2025

## Gazette Spécialisée

### DROIT DE LA FAMILLE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

- **Élodie MULON**

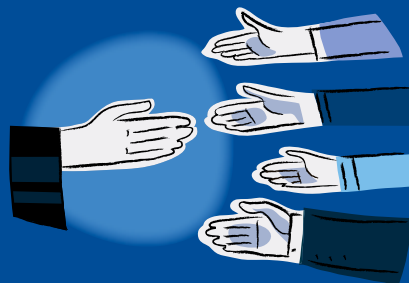
*Avocate au barreau de Paris, associée, CM&A-Chauveau Mulon & Associés*

- **Guillaume BARBE**

*Avocat au barreau de Paris, associé, IVOIRE*

AVEC LA PARTICIPATION DE

Louise ASTRUC BACIOTTI, Charlotte BLANCHE, Alice BOUISSOU, Philippa BOUVEAU, Amélie CASSAGNE, Stéphane DAVID, Sarah DULAS L'HOST, Priscillia FERNANDES, Loraine FIRDION, Stéphanie HÉBRARD, Romane LEMAITRE, Joséphine LEVÉ, Raluca LOLEV, Silan MANIS, Léa MARTEAUX, Morghân PELTIER, Juliette RICHARD, Rebecca RIZK, Anne SANNIER, Jennifer TERVIL, Clothilde TORCHY, Agathe WEHBÉ et Hansu YALAZ



 FORMATION

# L'avocat et les procès criminels

SAMEDI 14 JUIN 2025 / 9H-17H  
INTERCONTINENTAL MARSEILLE - HÔTEL DIEU

 INTERVENANTS

- **Philippe Vouland**, avocat au barreau de Marseille, co-directeur de l'Institut de défense pénale
- **François Saint-Pierre**, avocat aux barreaux de Lyon et Paris, co-directeur de l'Institut de défense pénale
- **Marie Burguburu**, avocate au barreau de Paris, co-directrice de l'Institut de défense pénale
- **Tom Bonnifay**, avocat au barreau de Marseille
- **Jeanne Chéenne**, présidente de chambre chargée des assises et de la Cour criminelle près la Cour d'appel de Douai
- **Olivier Leurent**, président du TJ de Marseille et ancien président de Cour d'assises près la Cour d'appel de Paris
- **Philippe Edmond-Mariette**, avocat au barreau de Fort-de-France
- **Anne Bouillon**, avocate au barreau de Nantes
- **Franck Boezec**, avocat au barreau de Nantes
- **Pascale Robert-Diard**, journaliste au journal *Le Monde*, chargée de la chronique judiciaire

 PUBLICS CONCERNÉS

**Avocats**

- Matière : droit pénal
- Prérequis : avoir de bonnes connaissances en droit pénal
- Niveau d'enseignement : 3 (avancé)

 OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, le bénéficiaire sera en mesure de :

- Préparer efficacement un procès criminel entre l'ordonnance de mise en accusation et l'audience
- Comprendre le point de vue des magistrats sur le rapport du président et la chronologie de l'audience
- Maîtriser les interactions avec les témoins
- Affiner sa plaidoirie en tenant compte des spécificités du procès criminel et du rôle des médias

 VALIDATION DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, un **certificat de réalisation sera remis à chaque participant**, attestant des heures de formation effectivement suivies. Un **QCM** de validation sera également proposé afin d'évaluer la compréhension des principaux points abordés.

**PROGRAMME**

8H45 Accueil des participants  
9H00 Début de la formation

**Anticiper le procès**

- Entre l'ordonnance de mise en accusation et le procès, que peut/doit faire l'avocat ?
- Comment s'emparer de la réunion préparatoire criminelle ?

**Le point de vue de deux magistrats**

**1) Le rapport du président**

- Analyse personnelle ou simple copié/collé de la décision de renvoi ?
- Faut-il réagir ? Quand et comment ?

**2) La chronologie de l'audience :**

- Vrai ou faux enjeu ? Le choix de qui, la discussion de tous ?
- Exemple de graves incidents devant les Cours d'assises et les Cours criminelles

- Réflexions sur l'incident majeur : quitter la barre

**Regards croisés avec Philippe Vouland, François Saint-Pierre et Marie Burguburu**

Questions de la salle

12H30-14H00 Cocktail déjeunatoire

**L'avocat face aux témoins**

- Témoins factuels ou de personnalité, enquêteurs, experts : une approche à géométrie variable
- Doit-on connaître la réponse avant de poser une question ou peut-on « partir à l'aveugle » ?
- Quand et comment être offensif ?
- Où se positionner pour poser une question ?

**En défense ou en partie civile : quelle préparation, quelle attitude, comment intervenir, comment plaider ?**

- Existe-t-il des spécificités du procès criminel ?
- Comment se préparer et préparer son client (accusé ou partie civile) face à la Cour, aux jurés, au parquet, aux confrères, voire à la presse et au public ?
- Tout n'est-il qu'oralité ? Écrire ou ne pas écrire ?

**Le Regard de la Presse**

- Quelle est la place du journaliste dans le procès pénal ?
- Quels rapports, quelle distance et quel regard sur les acteurs du procès ?
- Écrire et plaider, est-ce différent ? Le journaliste ne rêve-t-il jamais de poser le crayon et de se lever ?

Questions de la salle

17H00 Café de fin de formation



**Programme et inscription :**

<https://lext.so/ZYaKIA>

Date limite d'inscription (dans la limite des places disponibles) : le vendredi 13 juin à 12H

**Tarif :** 450 € HT (540 € TTC)

**Tarif Jeunes professionnels -15%** sur présentation d'un justificatif de statut (dans les 5 premières années suivant la prestation de serment pour les avocats) : 382,5€ HT (459€ TTC)

**Relation clients :**

relationclients@lextenso.fr  
Tél. : 01 40 93 40 40



## Gazette du Palais

### Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense  
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

### Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

### Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck  
et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

### Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

### Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : relationclients@lextenso.fr

Publicité : julien.combaud@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

### Tarifs 2025

· Prix TTC au n° : 25,53 €

+ frais de port

· Abonnement France (un an) :

Journal seul : 621,79 € TTC

Recueils + table seuls : 601,37 € TTC

Journal, recueil + table : 832,12 €

Abonnement feuilletable numérique : 264,44 € TTC

· Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 699 €

Journal, recueil + table : 899 €

Abonnement feuilletable numérique : 259 €

Internet : [gazette-du-palais.fr](http://gazette-du-palais.fr)

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 708 g éq. CO<sub>2</sub>



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :

Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,  
sauf exceptions prévues par la loi.

**Projets d'articles :** les manuscrits doivent être adressés par  
courriel en format word à [redactiongp@lextenso.fr](mailto:redactiongp@lextenso.fr)  
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas  
de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits  
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon  
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant  
unique permettant de retrouver directement l'article  
via un moteur de recherche ou sur [www.labase-lextenso.fr](http://www.labase-lextenso.fr)

En raison du point du 8 mai, le prochain numéro  
de la Gazette du Palais paraîtra le 20 mai 2025.

## Actualité

- GPL477h2 ■ **Narcotrafic : adoption de la loi par le Parlement** 3
- GPL476p0 ■ **Affaires médiatiques : comment gérer la presse ?** 4
- GPL477g5 ■ **L'IA encore défaite par la réflexion collective universitaire** 6
- GPL477g6 ■ **« Comme il existe l'avocat de famille, il y a également l'avocat de l'entreprise »**  
entretien avec Catherine GAZZERI-RIVET et Isabelle GRENIER 9

## Technique

- GPL477j4 ■ **La CARPA et les actifs numériques**  
étude par Jean-Pierre CHIFFAUT-MOLIARD 11


## Retour sur

- GPL477g4 - **Les procès des attentats de 2015, objets d'études**  
étude par Miren LARTIGUE 14

## Doctrine

- GPL477h7 ■ **« Loi de simplification de la vie économique », à quand la trente-neuvième loi ?**  
étude par Christophe EOCHE-DUVAL 15

## Jurisprudence

- GPL477h4 ■ **Exécution provisoire et inéligibilité : validité sous réserve, et distinction entre le conseiller municipal et le parlementaire**  
note par Nicolas MICHON sous Cons. const., QPC, 28 mars 2025  
et T. corr., 11<sup>e</sup> ch., 1<sup>re</sup> sect., 31 mars 2025 19
- GPL477e0 ■ **Sale ambiance**  
note par Raphaëlle THÉRY sous Cass. crim., 12 mars 2025 24
- GPL476h6 ■ **Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation**  
par Catherine BERLAUD 27
- GPL476f2 ■ **Panorama de jurisprudence du Conseil d'État**  
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 32
- GPL476i9 ■ **Chronique de jurisprudence de droit de l'arbitrage**  
par Lilian LARRIBÈRE en exclusivité sur la Base Lextenso : <https://lext.so/GPL476i9> 

## Gazette Spécialisée

### DROIT DE LA FAMILLE

35

Sous la responsabilité scientifique de  
Élodie MULON et Guillaume BARBE